



Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **Entente sur une échelle de loyers intérimaire conclue avec le gouvernement du Québec : Réal soulagement pour les ménages à faible et à moyen revenu**

**Kuujuuaq (Québec), le 1<sup>er</sup> mai 2017** – Les dirigeants inuits de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik (ARK) sont parvenus à une entente de principe avec le gouvernement du Québec, sous réserve de ratification par le Conseil des ministres, concernant une échelle de loyers intérimaire qui réduira le loyer pour la grande majorité des Inuits du Nunavik vivant dans des logements sociaux.

« Il s'agit d'un réel soulagement pour les familles qui sont les plus durement touchées », a mentionné le président de la Société Makivik, Jobie Tukkiapik. « Un peu moins de 70 % des familles du Nunavik gagnent moins de 34 000 \$ par année. La nouvelle échelle de loyers aidera le plus ce segment de la population inuite qui bénéficiera d'une réduction de loyer allant de 20 à 75 %. Elle dégagera l'argent dont ces familles ont tant besoin pour la nourriture et les vêtements, et j'encourage les Inuits à présenter une demande de loyer réduit auprès de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK). »

« Tout au long des quatre années de négociations ardues avec le gouvernement du Québec, notre but a toujours été de parvenir à une entente sur une échelle de loyers juste et équitable », a affirmé la présidente de l'ARK, Jennifer Munick. « Nous avons fait de réels progrès avec cette entente intérimaire et poursuivrons nos négociations avec le gouvernement du Québec pour qu'une échelle de loyers permanente fasse partie intégrante de nos efforts visant à alléger le fardeau financier des familles du Nunavik. »

Une fois l'entente de principe ratifiée, l'échelle de loyers entrera en vigueur et sera rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les locataires de l'OMHK disposeront de 120 jours à compter de la date de la ratification pour présenter une demande de réduction du loyer rétroactive. Afin de pleinement profiter de la nouvelle échelle de loyers intérimaire, les locataires de logements sociaux qui ne l'ont pas encore fait seront invités à communiquer avec l'OMHK pour déterminer s'ils sont admissibles à un loyer réduit.

Les intervenants du Nunavik visent le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle échelle de loyers permanente. La nouvelle échelle de loyers permanente sera établie en partie en fonction d'une analyse plus approfondie du document intitulé *Coût de la vie au Nunavik, Rapport de recherche* publié en novembre dernier. Le rapport a été produit par l'Université Laval et financé par l'ARK, la Société Makivik et le gouvernement du Québec. Il y est indiqué que les familles à faible revenu du Nunavik consacrent 70,3 % du revenu du ménage à la nourriture et au logement comparativement à seulement 41,3 % pour les résidents de Québec.

**Renseignements :**

Jean-Philippe Dubois  
Coordonnateur des communications  
Administration régionale Kativik  
Tél. 819-964-2961, poste 2219  
[media@krg.ca](mailto:media@krg.ca)  
[www.krg.ca](http://www.krg.ca)

William Tagoona  
Responsable des communications et des  
relations avec les médias  
Société Makivik  
Tél. 819-964-2925  
[wtagoona@makivik.org](mailto:wtagoona@makivik.org)

*L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.*

*La Société Makivik est l'organisation de revendications territoriales chargée de gérer les fonds patrimoniaux perçus par les Inuits du Nunavik en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a notamment pour rôle d'administrer et de placer ces fonds, et de promouvoir la croissance économique en aidant à créer des entreprises dirigées par les Inuits du Nunavik. La Société Makivik favorise la préservation de la culture et de la langue inuites, de même que la santé, le bien-être social et économique, et l'éducation des Inuits dans les communautés.*